

REVUE DE PRESSE | Novembre 2014

« Pour la Fabrique Ecologique, l'économie collaborative doit permettre de créer du "lien social" »

Publié le 05/11/2014

Par Claire Avignon, AEF

<http://www.aef.info/>

La Fabrique écologique propose trois leviers pour développer l'économie collaborative, dans une note présentée mardi 4 novembre 2014 lors d'un "atelier co-écologique". Pas tant pour sa "promesse environnementale" - "le bilan environnemental de ces pratiques est moins évident qu'il n'y paraît"- mais comme "outil de redynamisation des territoires" et comme un moyen de renforcer le "lien social".

Covoiturage, location de logements entre particuliers, troc, échanges, dons, espaces de travail partagés, ouverture de recycleries et de Fab Labs font partie des initiatives que l'on regroupe sous la dénomination d'économie collaborative et auxquelles s'est intéressé le think tank la Fabrique écologique dans un projet de note présenté ce mardi et ouvert aux amendements jusque fin janvier 2015. Le groupe de travail qui s'est réuni de janvier à septembre 2014 "a pris trois réunions" sur la définition même de l'économie collaborative, selon sa présidente Anne-Sophie Novel, docteure en économie et journaliste, qui évoque une "grande nébuleuse, avec une logique marchande et non marchande" lors de l'atelier co-écologique. Pour Hugues Sibille, conseiller du président du Crédit coopératif, il s'agit d' "essayer de trouver une réponse à la mondialisation".

Jean-François Marchandise, directeur de la recherche et de la prospective de la Fing (Fondation Internet nouvelle génération), alerte sur l'importance de ne pas circonscrire cette économie au numérique : "Il y a plusieurs généalogies de l'économie collaborative. Certaines d'entre elles viennent du numérique, comme le crowdsourcing, d'autres des dynamiques de l'économie sociale et solidaire ou de dynamiques locales." Pour l'expert, le numérique "n'est pas obligatoirement un allié de l'économie participative".

CARTOGRAPHIE ET CHARTE

L'intérêt de cette économie est de "redynamiser les territoires", affirme Anne-Sophie Novel. "Ce qui m'intéresse le plus dans l'économie collaborative, c'est le débouché comme lien social. Encore plus que

Quelle place pour les élus ?

Anne-Sophie Novel juge que la note qu'elle présente "peut aider les élus" à comprendre ce qu'est l'économie collaborative car "il y a une déconnexion des élites" sur ce sujet. "Les élus peuvent jouer un rôle mais ce n'est pas l'essentiel", considère Géraud Guibert. Pour Hugues Sibille, "les élus locaux ont toute une série d'outils locaux pour créer un contexte qui soit favorable ou défavorable", citant l'outil financier qui peut aider ou non au développement de l'habitat collaboratif. Mais il constate un "plafond de verre" entre l'échelon territorial et national. "Cela ne remonte pas."

l'intérêt environnemental", ajoute Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique. Car "la diversité des pratiques et le manque d'études disponibles empêchent pour l'instant toute conclusion définitive" sur ce dernier intérêt, constate la Fabrique écologique dans son projet de note, citant une étude récente de l'Iddri faisant le bilan des connaissances en la matière.

La première proposition du think tank est de "cartographier les acteurs collaboratifs du territoire pour favoriser le partage entre toutes les organisations et les citoyens". Une cartographie qui, pour être "utile", doit être "vivante", juge Hugues Sibille, et non "figée" comme "une carte de France de l'école primaire". Pour Jean François Marchandise, la cartographie correspond à "un enjeu de représentation du territoire par lui-même autant qu'un enjeu utilitaire".

La deuxième proposition est de "co-construire et promouvoir les dynamiques collaboratives autour d'événements de grande ampleur". "Il s'agit de créer les conditions de mobilisation des acteurs", explique Anne-Sophie Novel. "L'innovation surgit quand des gens qui ne se parlaient pas se rencontrent", estime Hugues Sibille, prenant l'exemple du cas des associations et des entreprises. Le développement de l'économie collaborative nécessite "des rendez-vous, des espaces-temps où les gens se retrouvent", appuie Jean-François Marchandise.

La dernière proposition consiste à "créer une charte 'villes en partage' pour encourager l'économie collaborative". Attention à "faire vivre" cette charte si l'on veut éviter une "charte sympa à la lecture mais qui ne fonctionne pas", prévient Hugues Sibille. Il poursuit : "Nous ne sommes pas dans un monde de Bambi. Il y a une logique de rapport de force entre les acteurs. La charte vise à stabiliser une forme de chaos.

Article publié par *AEF Développement Durable*

« Economie collaborative : les collectivités ont-elles le partage dans le sang ? »

Publié le 05/11/2014

Par Morgan Boëdec, Victoires-Editions

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250267976521&cid=1250267971839>

Le think tank la Fabrique écologique, piloté par le dynamique conseiller communautaire du Mans Métropole et conseiller maître à la Cour des comptes Géraud Guibert, vient de dévoiler une étude rarement produite sur les mille et une façons dont les collectivités s'approprient l'économie collaborative. Quelles opportunités saisir

? Qu'est-ce qu'une ville ou territoire "en partage" ? Faut-il comme aux Etats-Unis une charte, un label pour encourager tout en encadrant ces initiatives ?

Rédigée par des experts et ouverte au débat collaboratif (proposer des "amendements" est rendu possible), la note sur "l'économie collaborative au service des territoires" publiée le 30 octobre par la Fabrique écologique et présentée le 2 novembre lors d'une conférence à Paris, fait un premier constat limpide : comme pays pionnier, la France aurait tout intérêt à mieux valoriser cet atout qu'est l'essor de l'économie du partage. Palpable depuis quatre ans, il se traduit par un développement sans précédent du covoiturage dans les déplacements, de la location de logements entre particuliers et du troc dans l'immobilier et les loisirs, des "Fablabs" pour la conception d'objets, des espaces de travail partagés dans l'emploi et du recours aux plateformes de crowdfunding pour le financement de projets...

Outre "l'important potentiel économique, social et environnemental" se pose l'enjeu d'adaptation des politiques publiques à ce phénomène. Et d'ajustement face à de nouvelles activités qui voient le jour, et une "concurrence qui émerge et utilise les capacités dormantes des territoires : objets sous-utilisés, espaces non-occupés". En jeu également, une "implication citoyenne accrue, la volonté de recréer du lien social" et des externalités positives pour l'environnement, dans le cas des logiques "de réutilisation des ressources, d'éco-conception, d'économie circulaire".

De pair à pair

En clair, cette dynamique n'est pas à négliger car elle va "jouer un rôle majeur pour la réappropriation des territoires par les citoyens", défend cette note. Devant elle, les élus ont "un rôle de facilitateur". Selon un observatoire de La Poste, 84 % des Français estiment que ces nouveaux services collaboratifs d'échanges entre citoyens stimulent la concurrence et obligent les acteurs traditionnels à se remettre en question. Ces secteurs créant des emplois, de proximité de surcroît, difficile pour les élus de les boudier. Ils sont donc plutôt à décliner - côté financement participatif, l'Auvergne a par exemple son Ulule - ou à considérer comme leviers d'inclusion sociale (rôle des jardins partagés). Autre voie explorée : les accompagner pour qu'ils soient encore plus bénéfiques pour le territoire, par exemple en améliorant le transport de ces biens partagés, en "maximisant les atouts environnementaux du partage" ou en construisant "un cadre économique et réglementaire" favorable. Et la Fabrique écologique d'avancer qu'un territoire qui favorisera ces pratiques développera même une "économie moins sensible aux crises".

Faire fi de l'angélisme ambiant

Intérêt de ce travail : il ne cache pas non plus les risques et dérives. Par exemple, celui de voir davantage se concentrer les biens matériels et du capital. Ou l'apparition dans certains secteurs de nouveaux monopoles : en France, le leader du covoiturage Blablacar tend ainsi à faire de l'ombre aux autres, avec ses 170 salariés et son développement hégémonique dans un paysage de start-up bien plus modestes (quoi qu'elles-mêmes en plein développement). Risque aussi que certaines pratiques très vite se marchandisent, "au détriment des plus démunis". La note cite à l'appui une étude américaine de la Harvard Business Review qui va plus loin et révèle la persistance des discriminations au cœur de l'économie du partage : à New York, sur Airbnb, les

"personnes de couleur seraient amenées à louer 15% moins cher des biens équivalents à ceux des loueurs blancs". Un conseil, donc, pour les acteurs publics : être attentif aux formes de partage présentes sur le territoire, comprendre leur appropriation et bien veiller "au lien social et à la capacité d'agir de chacun".

Attirer, promouvoir, mettre en commun

Pour une collectivité, dynamiser et structurer l'offre de services de partage sur son territoire peut permettre de "révéler des manques et susciter la création de nouvelles offres locales, ou de faire venir un opérateur extérieur qui voudrait bien intervenir sur le territoire". Pour Michel Briand, ancien élu de la ville de Brest en charge du numérique et membre du Conseil national du numérique, les collectivités doivent rester attentives face à ces myriades d'initiatives, outiller en circonstance les associations et acteurs publics ou privés, apprendre à coopérer et mettre en commun : "Les réseaux ouverts de la coopération qui font ce choix du partage sont une nouvelle forme de service public où les œuvres du domaine public d'un musée sont accessibles, les données ouvertes servent à l'élaboration de nouveaux services, les conférences d'un territoire sont mises en lignes."

Une charte des bonnes pratiques

S'inspirant d'une résolution signée l'an dernier par des maires américains, la Fabrique écologique propose de formaliser une charte des villes et territoires en partage pour "encourager une meilleure compréhension de cette économie", "créer des groupes locaux pour anticiper les zones grises juridiques" et "jouer un rôle actif en assurant que les biens publics soient accessibles de manière très large, pour le plus grand nombre de personnes possible". Elle engagerait les deux parties, acteur territorial comme acteurs du partage, "dans une vision commune". Car le partage repose sur une mise à plat horizontale ainsi qu'une décentralisation des échanges qui s'accommodent mal d'une relation "descendante" : il ne s'agit donc pas d'imposer cette charte, mais de la co-signer, bénévolement, avec les acteurs du partage. La note précise comment la collectivité peut rédiger cette charte, les éléments à intégrer (engagements, bonnes pratiques, modalités d'application, visibilité).

Article paru sur le site [Localtis.info](https://www.localtis.info)